Inscription sur le registre communal nominatif
Plan CANICULE

☆Qu'est-ce que le registre communal et pourquoi s'inscrire ?
Conformément aux articles R.121-2 et suivants du code de l'action sociale et des familles, la Ville invite les personnes, résidant à leur domicile, âgées de 65 ans et plus, ou de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail, ou en situation de handicap à s'inscrire sur le registre communal.

Cette démarche facultative permet aux personnes recensées de bénéficier du plan d'alerte et d'urgence départemental en cas de risques exceptionnels (canicule notamment).

En cas de déclenchement du plan canicule, les services municipaux pourront prendre de leurs nouvelles, leur donner des conseils sur les mesures à adopter et intervenir si besoin.

☆Qui peut s'inscrire ?
- la personne concernée ou son représentant légal ;
- quiconque de son entourage, de son voisinage ou ayant connaissance d'une situation d'isolement.

Suite à ce signalement, un contact sera pris par un professionnel d'un service de la Ville pour une visite à domicile et pour une éventuelle inscription sur le registre nominatif communal. Ce registre confidentiel sera utilisé exclusivement, dans les limites prévues par la loi, en période d'alerte par les services municipaux ou les services de l'État.

☆Comment s'inscrire ?
-en téléphonant au 02 51 24 69 81 ;
-en remplissant le coupon-réponse ci-joint ;
-en allant sur le site internet de la ville – Rubrique « Pratique » - « Démarches en ligne » – « Plans Canicule et Grand Froid ».

----------✂----------✂----------

Demande d'inscription sur le registre nominatif communal

NOM Prénom : .....
Né (e) le : .....
Adresse : .....
Téléphone : .....

Fiche remplie par :
☐ L'intéressé (e)
☐ Le représentant légal (Nom, prénom, téléphone) : .....
.....
☐ Autre (Nom, prénom, téléphone) : .....

COUPON-REPONSE A ENVOYER à la Direction des Interventions Sociales et d'Insertion
10 rue Delille - 85000 LA ROCHE SUR YON